

LISTE supplémentaire des Rapports qui doivent être faits au Lieutenant-Gouverneur.—*Suite.*

Date de la loi ou Résolution.	Officier ou Corporation, et nature du Rapport.	Autorité.	Page.	Quand doit être fait le Rapport.
[SOUS L'AUTORITÉ DES ACTES DE LA LÉGIS- LATURE DE QUÉBEC, 36 VICTORIA, 1872.]				
1872, 24 Déc.....	<i>L'Association Musicale de Québec.</i> —Rapport annuel contenant un état général de ses affaires.	30 Vic., c. 70, sec. 9.	313	Dans les premiers 20 jours de la session.

G. M. MUIR,

Greffier de l'Assemblée Législative,

Province de Québec.